

Travailleurs migrants : sans soutien et à statut précaire

Rapport provincial: le Manitoba

Résumé

Le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) par le Manitoba est resté relativement stable au fil des ans. La province a été un pionnier en matière de protections législatives pour les travailleurs migrants, par son introduction en 2009 de la loi sur le recrutement et la protection des travailleurs (WRAPA), qu'elle a activement appliquée. Le Manitoba a également fait un pas important en offrant aux travailleurs du PTAS une couverture de santé provinciale en 2013. Cependant, le Manitoba ne finance pas les services d'établissement ou de soutien pour les travailleurs migrants. Les organisations souhaitant offrir des services aux travailleurs migrants doivent chercher d'autres sources de financement, ou se tourner vers des bénévoles.

Les travailleurs étrangers temporaires ont accès au programme des candidats du Manitoba, mais le manque d'accès à la formation linguistique rend difficile la réalisation des exigences linguistiques demandées par le programme.

Les principales recommandations pour le Manitoba sont:

1. Financer les organisations non gouvernementales afin de fournir des services d'établissement, y compris la formation linguistique à tous les travailleurs migrants, quel que soit le programme ou le niveau de compétence.
2. Améliorer les possibilités de résidence permanente pour les travailleurs migrants peu qualifiés.
3. Explorer les options pour faciliter l'accès aux soins de santé pour les travailleurs du PTAS

Une remarque sur la terminologie

Aux fins de cette étude, « les travailleurs migrants » désignent les participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui comprend le Programme des aides familiaux, ou au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Nous employons le terme « TET » (travailleurs étrangers temporaires) pour désigner les participants du PTET (incluant les aides familiales, à moins qu'on n'en fasse expressément mention). Dans le sondage le terme « TET » englobait tous les travailleurs des volets peu ou semi-qualifiés, de sorte que les répondants ont utilisé ce terme dans leurs réponses. Lors de la rédaction des rapports, on a jugé que le terme « travailleur migrant » est plus précis et plus inclusif.

Les travailleurs au niveau de compétences et salaire supérieurs qui participent au Programme de mobilité internationale (qui faisait auparavant partie du Programme des travailleurs étrangers temporaires) ne sont pas inclus dans cette étude.

